



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)  
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-266 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE -  
REAMENAGEMENT DU HALL DACCUEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-  
EXUPERY - DEMANDE DE SUBVENTION À LA  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

***Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ***

L'extension de la bibliothèque Saint-Exupéry et son aménagement actuel ont 30 ans. L'organisation des espaces, comme le mobilier vieillissant, ne sont plus adaptés aux besoins actuels.

Dans une volonté d'offrir un service modernisé, la bibliothèque a amorcé sa mue en se dotant d'outils informatiques performants. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'actualiser également le lieu, en réaménageant, dans un premier temps, le hall d'accueil.

L'opération vise à moderniser cet espace, première image renvoyée par la bibliothèque, en renouvelant le mobilier et en améliorant l'agencement. L'objectif est de rendre le hall plus convivial et plus lisible afin d'améliorer l'accueil des usagers, tout en étant plus ergonomique pour le personnel.

Le coût d'acquisition, budgété en 2022, est estimé à 22 000 euros TTC, composé de nouvelles banques d'accueil, d'espaces de convivialité (assises) pour le public, et de mobilier de présentation.

Dans le cadre de la première fraction du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) destiné aux bibliothèques, l'Etat peut accorder aux

collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement d'opérations d'équipement mobilier.

Il est donc proposé de solliciter une aide de l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne – Rhône Alpes qui instruit ces dossiers.

Le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition du mobilier serait le suivant :

	Dépenses HT	Recettes HT
Investissement mobilier hall d'accueil	18 333,00 €	
Etat (concours particulier des bibliothèques de la DGD)		7 300,00 €
Autofinancement : Annonay Rhône Agglo		11 033,00 €
<b>Total</b>	<b>18 333,00 €</b>	<b>18 333,00 €</b>

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

**VU** les statuts d'Annonay Rhône Agglo.

### **DÉLIBÉRÉ**

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement du projet de réaménagement de l'espace d'accueil de la bibliothèque,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22  
 Affiché le : 12/07/22  
 Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34242-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du BUREAU  
 COMMUNAUTAIRE  
 Le Président

Simon PLENET